



# RETOUR DES ABONDEMENTS : Jusqu'à 3 000 € en 2024 !

Nous avons négocié de nouveaux abondements de votre épargne pour 2024. Selon vos investissements, vous pourrez bénéficier jusqu'à un maximum de **3 000 €** financés par votre société.

**Jusqu'à 2 000 €**  
SUR LE PLAN  
D'ÉPARGNE GROUPE :  
*Pour se constituer une épargne  
disponible  
dans 5 ans*

**Comment ?**  
=> 3 possibilités



Placer votre intéressement

Effectuer un versement

Réinvestir votre épargne  
disponible

**Jusqu'à 1 000 €\*  
SUR LE PLAN  
D'ÉPARGNE RETRAITE  
COLLECTIF :**  
*Pour compléter sa retraite ou  
acheter sa résidence principale  
(\*1 800 € si vous partez en retraite)*

**Comment ?**  
=> 2 possibilités



Placer votre participation

Effectuer un versement



*Les investissements financiers comportent des risques de perte en capital.  
L'abondement permet d'atténuer les pertes éventuelles de votre investissement.*

Opérateurs, techniciens, ingénieurs :  
**FO Safran, des salariés engagés à vos côtés**